

# ANNEXE A LA DELIBERATION D'APPROBATION DU PCAET

## BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

## La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a organisé une consultation publique, du 1<sup>er</sup> février 2019 au 05 mars 2021, comme notifiée dans la délibération du 17 décembre 2020

Dans le cadre réglementaire de la consultation du public, 9 avis ont été émis par voie électronique. La Communauté de Communes souhaitait étendre cette consultation à d'autres modalités plus inclusives et participatives. Cependant, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 l'en a empêchée. Ces remarques sont variées et démontrent un intérêt pour le projet, avec parfois un regret, compréhensible au vu du contexte, de ne pas avoir été impliqué plus largement dans l'engagement des actions.

La CCBA ne souhaite pas rendre public l'identité des auteurs des avis. Ils seront dès lors ci-après dénommés par le titre « Contributeur n°X ». Il convient de préciser que les groupes politiques « Ensemble pour Aubenas » et « Aubenas Ecologie » ainsi que des citoyens de la CCBA ont répondu ensemble à la consultation publique via un document de synthèse. Celui-ci sera repris dans ce document sous la dénomination contributeur n°1. Ce même document a été communiqué à la CCBA via 3 courriers électroniques distincts et représente donc 3 avis sur le total des 9 reçus par la CCBA lors de la consultation.

De plus, la Société Aurance Energie, qui a d'ailleurs participé à l'élaboration du PCAET lors d'un atelier participatif, a également émis un avis, portant sur son domaine de compétence « les énergies renouvelables ». Etant une personne morale, la société sera directement citée.

### VOLET 1 : FAVORISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS :

#### Avis du contributeur n°1

« 1.1 Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la CCBA :

*La fiche action se concentre bien plus sur des études que sur la rénovation et modernisation des bâtiments.*

*Actuellement, les partenaires sont éparpillés sur le territoire et les difficultés pour monter des dossiers, s'informer, trouver les professionnels, etc, sont trop nombreuses.*

*Pour remédier à cette situation, il faut créer "un guichet unique de l'habitat", lieu unique d'informations et d'accompagnements, au sein duquel seront réunis TOUS les partenaires.*

*Ce lieu exemplaire prendra la forme d'un immeuble ou d'une maison, réhabilitée, avec "démonstration" de ce que font les artisans, administratifs, entreprises, associations, etc (avec un arrêt de bus du réseau "Tout'en bus" ).*

*Cette "maison de l'habitat" sera animée par un salarié de la CCBA, pour informer les habitants, les artisans sur les pratiques vertueuses (en parallèle avec d'autres services comme l'OPAH en cours, le service SPEEH avec ALEC).*

*Un nombre suffisant d'ETP permettra aussi de faire de la prospection directe auprès des entreprises, pour l'amélioration des bâtiments (et de remplir les objectifs de la fiche " 1.5 Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition ").*

*Il faut aussi mutualiser les chantiers privés pour bénéficier d'économies d'échelles, grâce au guichet unique.*

*1.2 Massifier la rénovation publique des bâtiments communaux / 1.3 Mettre en place*

*Une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA /*

*1.4 Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire.*

*Si on veut "massifier la rénovation" c'est louable, mais il faut abandonner l'idée de construire un "bâtiment public exemplaire" neuf, et avec un budget exorbitant de 955 000€ ! Pour atteindre à minima les objectifs 1.2 et*

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20211207-DEL07122021-09-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

ensuite 1.3, il faut rénover un bâtiment déjà existant et en faire un exemple. »

### **Avis du Contributeur n°6 :**

«1.1 Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la CCBA :

La fiche action se concentre plus sur des études que sur la rénovation et modernisation des bâtiments existants, alors que l'essentiel du bâti est déjà construit, non soumis au RT2000 (99% du parc immobilier), mais à la RT 2007 dans l'existant, qui reste théorique.

En tant que technicien de la rénovation, je suggère, non pas un bâtiment nouveau RT 2020 qui serait dédié aux services techniques de la CCBA, mais un bâtiment ancien rénové par les artisans RGE, qui montrerait aux habitants ce qu'est la rénovation performante.

Ce bâtiment témoin pourrait être géré par les artisans, les partenaires énergies et rénovations comme un showroom, encadrée par un technicien de la CCBA, présentant des méthodes et outils mobilisables, pour une économie de la rénovation, et en faveur de l'amélioration du bilan carbone, de la qualité de l'air et de l'habitant ; Soit un guichet unique de l'habitat ancien rénové, (sachant que les constructions nouvelles sont soumises aux règles en vigueur, et très minoritaires).

Pour info, un bâtiment de 955 000€, c'est de l'investissement non productif, alors que cette somme dédiée à du fonctionnement serait source d'une économie liée à la rénovation, importante pour le secteur artisanal et les habitants. : »

### **Réponse de la CCBA :**

» Le guichet unique de l'habitat sur le territoire de la CCBA est porté par l'Alec 07 dans le cadre de l'adhésion de la CCBA au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. C'est d'ailleurs en collaboration avec celle-ci qu'un fonds financier destiné à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels va être mis en place à partir de l'année 2022, lorsque le PCAET sera définitivement approuvé. Cet apport financier aidera les habitants de la CCBA à mener les rénovations de performances énergétiques de leurs habitations en fonction de leurs revenus. Il est complémentaire aux actions déjà menées par la CCBA au titre du Plan Local de l'Habitat (PLH) ainsi que toutes les autres aides préexistantes telles que Ma "Prime Rénov", les "Certificats d'Economie d'Energie" (CEE), les prêts à taux zéro, etc.

L'opération de construction du centre technique intercommunal est actée. L'acquisition foncière votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2019. C'est un projet nécessaire pour le fonctionnement des services opérationnels. La rénovation de bâtiment ancien appartenant à la CCBA est également en cours, notamment la rénovation énergétique du Bâtiment Seibel à Aubenas.

## **VOLET 2: EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES RENOUVELABLES**

### **Avis du contributeur n°1**

« Concernant les ENR, cet axe se veut ambitieux et l'objectif pour 2050 est de produire 100% de nos ENR de consommation (contre 15.2% EN 2017 ), c'est tout de même une Augmentation de +84.8% d'ici 33 ans ! Pour cela, il faudra y mettre les moyens financiers et humains, qui sont en deçà des besoins pour le moment.

### **2.3 Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables**

Nous devons penser à développer les techniques existantes (ex : CESI, Chauffe-Eau Solaire Individuel). Nous devons définir ce que l'on veut faire exactement de la ressource en bois, en faisant par exemple attention à notre manière de gérer les forêts. Il faut aussi savoir quel chauffage au bois est privilégié dans la fiche action

(cheminée ? à granulés ? etc), pour ne pas se retrouver dans des problématiques comme dans la vallée de l'Arve par exemple.

#### **2.4 Encourager le développement des énergies renouvelables participatives**

**Nous devons inclure les citoyens tout au long de la durée de vie des projets** (conception, réalisation, exploitation, distribution, **gouvernance** ...). Nous devons aussi être vigilants aux "éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action" de cette fiche.

#### **2.6 Développer la valorisation énergétique issue des déchets et des ressources du territoire**

**Biomasse** : La quantité de Combustible Solide Récupérable (CSR) produite à Lavilledieu par la nouvelle usine de tri des déchets, sera un indicateur de succès pour la partie concernant le SIDOMSA/SICTOBA (12000 tonnes de CSR par an attendues).

Comme prévu dans la fiche action, il faudra être vigilants à ce que ce **procédé ne crée pas de la concurrence sur les matières premières et n'augmente pas le prix du bois de chauffage, du gaz et autres produits pétroliers ou de la paille pour l'agriculture par exemple**. Il faudra aussi être vigilants aux **cendres résiduelles et aux particules fines dues à la combustion de la biomasse, qui peuvent entraîner ponctuellement une dégradation de la qualité de l'air**.

**Méthanisation** : Nous devons être conscients que ce genre d'installations, si elles sont mal entretenues, amènent des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie ou de pollution. Il serait préférable de commencer par **installer des composteurs sur toutes les communes**, afin d'anticiper et de respecter la loi d'économie circulaire au 31/12/2023, qui dit que "toutes les collectivités, en charge de la collecte des déchets, devront permettre aux habitants de disposer de solution pour le tri à la source des biodéchets", plutôt que d'imaginer des structures énergivores. Un **partenariat doit être envisagé avec la Chambre d'Agriculture** pour définir un cahier des charges ou un protocole de contrôles, pour les "digestats" de la méthanisation des déchets

organiques et biodéchets, répandus ensuite sur des sols agricoles. >>

#### **Avis du Contributeur n°4 :**

« Remarque concernant l'aide financière pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation : Il faudrait que cette aide soit ouverte à tout le monde, quel que soit le revenu du foyer, de façon à ce que le maximum de maisons puisse s'équiper pour réduire ses besoins en électricité provenant du réseau EDF, et booster ainsi l'énergie renouvelable sur le territoire de la CCBA. >>

#### **Avis du Contributeur n°6 :**

« L'énergie renouvelable pour le particulier, c'est le solaire, donc proposer une aide technique/financière pour les chauffe-eaux solaires individuels, à l'origine de 30 à 60% des consommations. L'autonomie dans l'habitat commence par la réduction des besoins extérieurs. >>

#### **Avis de la société Aurance Energie :**

« **Fiche Action 2,1 Accompagner les agriculteurs à la production d'énergies renouvelables**

Cette fiche action identifie bien l'importance du monde agricole dans la réussite des objectifs du Plan Climat. Dans le cadre des formations de la Chambre d'Agriculture et de l'ALEC 07, **Aurance Energies peut faire bénéficier aux agriculteurs et aux étudiants de son retour d'expérience à la fois sur les aspects techniques, et économiques des projets**, avec un focus sur les panneaux français et les équipements ardéchois qui équipent nos centrales. La mise en œuvre opérationnelle de démarches collectives serait tout autant envisageable.

**Fiche Action 2,3 Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables**

#### **Soutien à la petite autoconsommation individuelle**

Fort de l'expérience de l'accompagnement bénévole des familles qui ont bénéficié du précédent dispositif de la CCBA, Aurance Energies pourrait se mobiliser à nouveau de manière professionnalisée avec l'appui de la CBBA. **Elle pourrait accompagner les foyers et en synergie avec ses projets solaires citoyens, mettre en œuvre**

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20211207-DEL07122021-09-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

**des démarches groupées permettant maîtrise des coûts, recours à des emplois locaux, et une optimisation de la qualité des installations.**

Mises en garde : Si le dispositif initial (1000€/centrale pour des projets photovoltaïques en autoconsommation, sans vente de surplus) était très attractif et comblait un vide, le nouveau soutien de 500 €/centrale risque d'être en concurrence défavorable avec le dispositif national de soutien à la vente de surplus dès 500Wc installés.

Sous réserve que le nouvel arrêté tarifaire photovoltaïque continue d'autoriser aides locales publiques et dispositifs de soutien nationaux, l'aide de 500€ pourrait-elle s'appliquer sur les projets avec vente de surplus ?

Autre point : le cahier des charges pourrait autoriser des équipements posés dans les jardins pour faciliter le déploiement du programme (exemple des Jardinières photovoltaïques Popsun)

### **Solaire et Bâtiment d'activité**

La CCBA soulève avec justesse la question de l'amiante. Organiser une rencontre des acteurs locaux, techniques et financiers pourrait déboucher sur des solutions innovantes car à ce jour, le photovoltaïque ne peut couvrir dans des conditions acceptables le coût du désamiantage.

Un fil rouge de l'action du PCAET pourrait être ainsi de débloquer un potentiel inaccessible aujourd'hui et désamorcer le risque sanitaire que représente le vieillissement des couvertures amiantées du secteur.

### **Solaire thermique**

Aurance Energies est une des 2 seules structures d'Auvergne Rhône Alpes à avoir expérimenté une solution de chauffage solaire thermique en tiers investissement citoyen. Une expérience encourageante qui pourrait se déployer sur le territoire de la CCBA

### **Hydroélectricité et Éolien**

La CCBA dispose d'atouts par son un territoire au relief marqué, et ses cours d'eaux majeurs : Les solutions de turbinage d'eaux potables et d'eaux usées peuvent, sans pression sur le milieu environnemental, contribuer au potentiel de production d'hydroélectricité. Sur l'Ardèche et la Volane, l'implantation de la technologie de turbine VLH, pourrait apporter des solutions aux transits sédimentaires et piscicoles, en ouvrant les seuils qui rompent la continuité écologique. Pour l'éolien, le long travail de définition de la ZDE porté à l'époque par M Roux, avait posé des bases solides de gouvernance et de mobilisation favorable de la population. Ce travail exemplaire est un terreau intéressant pour relancer la réflexion. **Dès la phase de développement de ces projets structurants mais sensibles, Aurance Energies pourrait participer, aux côtés des collectivités, au tour de table financier et porter la mobilisation citoyenne locale.**

### **Fiche Action 2,4 Encourager le développement des énergies renouvelables participatives**

Implanté sur le territoire de la CCBA, Aurance Énergies a l'objectif à court terme de **porter localement son parc de centrales solaires citoyennes à 600kWc, financées par sa démarche participative. Ces 6 projets pourraient produire au total 4 GWh à l'horizon 2030, sur l'objectif de 10GWh annoncé de la Fiche Action 2,4.**

Aurance Énergies peut proposer à la CCBA des solutions simples, immédiatement opérationnelles et rentables pour parvenir à la totalité des objectifs de cette fiche action. Si la création d'une nouvelle SAS reste le choix de la CCBA, Aurance Energies, forte de son expérience de Présidente de la SAS "A nos Watts" créée avec Annonay Rhône Agglo et Energie Partagée, peut apporter son éclairage sur les modalités spécifiques de la création de cette structure, son montage financier et les limites de ce projet. Aurance Energies est disposée à partager l'ensemble des résultats des études juridiques déjà réalisées pour un tel projet, et permettre d'économiser ainsi sur le budget "Etudes" de la CCBA. Budget qui serait ainsi plus efficacement utilisé à la concrétisation de projets. >>

### **Réponse de la CCBA :**

#### **Le solaire thermique :**

Cette méthode de production de chaleur renouvelable est effectivement une alternative intéressante à chauffage dit polluant sur notre territoire, celui-ci jouissant d'un ensoleillement

important. Une aide financière pour les particuliers sera mise en place en 2022 comme prévu dans la fiche action 2.3

► **Bois Energie :**

La fiche mentionne bien dans la partie conditionnant la mise en œuvre :

- Privilégier les EnR sans combustion prioritairement pour lutter contre la pollution atmosphérique ;
- Privilégier l'installation de chaudières bois collectives pour permettre un meilleur contrôle des émissions atmosphériques ;
- remplacer prioritairement les foyers ouverts et chaudières fiouls par des foyers performants (foyers labélisés flamme verte 7 étoiles).

Il semble donc bien qu'une attention particulière à la pollution atmosphérique ait été prise en compte dans la fiche 2.3.

Pour la gestion forestière, également dans le volet "éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action" :

- Intégrer la gestion forestière durable de la biodiversité et de la qualité des sols dans la gestion forestière ;
- faire le lien avec la filière bois d'œuvre, la valoriser et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage ou en amendement agricole.

La gestion de la forêt de manière durable et écologique en préservant la qualité des sols est une préoccupation de ce PCAET. Par ailleurs, le diagnostic du PCAET montre que la séquestration de carbone augmente dans notre territoire grâce à l'augmentation de la surface totale de forêt sur le territoire.

► **Méthanisation :**

Un méthaniseur est une Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) qui doit donc répondre à une législation spécifique, constituer un dossier environnemental d'autorisation (DAE) comprenant une étude d'impact et une étude de danger avec un volet sur la sécurité. Cette compétence n'est pas de la communauté de communes mais de celle de l'autorité environnementale. La CCBA est seulement consultée lors de l'enquête publique comme les communes dans un rayon de 6 km.

► **Le Solaire Photovoltaïque :**

La CCBA avait prévu dans son PCAET une aide financière pour l'implantation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers. Malheureusement, au vu du nouvel arrêté tarifaire du 06 octobre 2021, celui-ci interdisant le cumul d'un tarif d'achat règlementé et des aides publiques à l'installation, elle est obligée de l'abandonner. La CCBA est en réflexion afin de trouver une politique incitative alternative. Il n'était pas prévu de conditionner cette aide en fonction des revenus du bénéficiaire.

Par ailleurs la CCBA a toujours l'intention de développer un projet photovoltaïque à l'échelle du territoire sur les bâtiments et parkings appartenant aux communes et à la CCBA. Actuellement le projet en est au stade du diagnostic conduit en interne; les modalités liées au développement de projets participatifs seront étudiés dans un deuxième temps en fonction du gisement potentiel.

## **VOLET 3 : CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE**

### **Avis du Contributeur n°1 :**

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20211207-DEL07122021-09-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

« Alors qu'à peine plus de la moitié des habitants possède un véhicule personnel, les transports constituent la source principale d'émission de gaz à effet de serre du territoire : 80 000 kt éq CO<sub>2</sub> (29% du total des émissions).

Le développement de modes de transports alternatifs, doux, partagés et moins impactants sur l'environnement, ainsi que la proximité des lieux de vie et de travail constituent un enjeu majeur pour permettre l'amélioration de la qualité de vie et de l'air sur notre territoire.

**Cet axe nous montre des budgets parfois conséquents, pour des modes de transports déjà existants et peu coûteux. Alors que les budgets pour le développement du parc des VAE ou pour l'aide à l'achat ou location de vélos par exemple, sont trop bas.**

### **3.1 Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement (télétravail, visioconférence, coworking)**

La conjoncture sanitaire a montré les limites d'un télétravail improvisé et imposé.

Développer le télétravail impose de **doter les salariés des équipements et des locaux adaptés et de former les salariés et leur encadrement à ces nouvelles formes et organisation du travail**. De ce fait, développer des tiers-lieux, proches du domicile, plutôt que d'installer des salles de visioconférence, coûteuses, semble plus approprié.

### **3.2 Développer les Vélos à Assistance Électrique sur le territoire**

Le budget prévu pour l'augmentation du parc de VAE en location (50 vélos) est très insuffisant pour répondre au besoin et à l'augmentation attendue de la demande. Ce dispositif doit être complété par **un soutien économique aux habitants pour l'acquisition de VAE ou de kits VAE** et à la création d'un parc de VAE partagés et accessibles à tous (ex Libélo à Valence).

### **3.3 Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voies vertes)**

L'offre de voies sécurisées pour les piétons et les cyclistes doit être renforcée, tant pour la mobilité à vélo ou autre au quotidien, que pour le tourisme. Il est essentiel, pour assurer la sécurité des usagers, de créer des "voies vertes" en site "propres" (pas au milieu des voitures notamment), et des trottoirs, ainsi que de refaire ceux qui sont trop étroits. Cela permettrait d'encourager les changements d'habitudes, notamment pour les trajets domicile-écoles. **Le budget prévu est insuffisant pour la généralisation de ces infrastructures**. Un Brevet de Circulation à Vélo pour tous permettrait également de renforcer le respect mutuel de tous les usagers de la route.

### **3.4 Sensibiliser, communiquer sur l'offre existante et encourager des actions de mobilité bas-carbone**

Un plan de circulation des mobilités (piétons, vélos, transports en commun, auto partagées, covoiturage ...) doit être élaboré avec les habitants, communiqué et mis en œuvre. L'intermodalité doit être privilégiée, en reliant effectivement les aires de stationnement, les voies piétonnes et cyclables, les lignes de transport en commun. Une incitation forte doit être mise en place pour la mise à la casse effective des véhicules (anciens) les plus polluants, en privilégiant la récupération (matériaux) et la revalorisation des pièces.

### **3.5 Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants**

Cette pratique ne permet pas de réduire les kms et de plus, la voiture électrique est une fausse bonne idée, car ses composants (notamment ses batteries) sont source de pollution lors de leur fabrication et de leur élimination. La gestion d'un parc d'autos partagées doit être confiée aux habitants (via la CCBA ou association) plutôt que d'être sous-traitée. Mettre les citoyens au cœur des projets.

Ce dispositif peut être complété par :

- incitations à l'achat de véhicules partagés,
- mise à la disposition dans chaque commune d'un véhicule partagé,
- places gratuites dans les parkings payants pour les véhicules partagés.

### **3.6 Optimiser la gestion et la collecte des déchets**

La réduction des points et de la fréquence de collecte doit être accompagnée, pour éviter les erreurs commises par la CDC des Gorges de l'Ardèche. Il conviendra de miser sur l'information au plus proche des habitants, des élus, des professionnels, etc. L'association Zéro Déchet Sud Ardèche est un partenaire incontournable pour accompagner la CCBA vers la réussite de ce projet. Le renouvellement des bennes à ordures ménagères (BOM) n'est pas spécifique au PCAET. Nous y voyons une manœuvre visant à gonfler artificiellement la prévision de moyens alloués.

### **3.7 Développer le covoiturage**

*La mutualisation des déplacements permet de réduire l'utilisation de la voiture personnelle et le nombre de km parcourus. Elle favorise également le lien social et les solidarités intergénérationnelles et vis-à-vis des personnes fragiles ou dépendantes. Elle s'inscrit dans un plan global des mobilités tel que décrit pour l'action 3.4. Le partage des informations (application dédiée) est essentiel au développement du covoiturage domicile-travail, qui doit être encouragé.*

### **3.8 Développer l'auto-stop partagé**

*Cette mesure semble être un copié-collé d'un catalogue de bonnes pratiques, mais est totalement inadaptée à notre territoire rural, où l'auto-stop est déjà une réalité qui ne nécessite pas de signalétique. Réhabiliter les routes paraît plus judicieux. De plus, le budget alloué à cette action est onéreux, pour une pratique initialement gratuite.*

### **3.9 Développer l'offre de service vélo sur le territoire**

*Cette action est essentiellement liée à l'offre touristique du territoire. Le budget est significatif, son utilité pour les habitants n'est pas établie. »*

## **Avis du Contributeur n°2 :**

« Une petite remarque, parmi le volumineux rapport du PCAET, concernant les déplacements doux et la location de VAE :

*Il me paraît important de réformer le règlement de la location des VAE gérée par "Tout 'en Bus". Peu de vélo circulent (à mes yeux de cycliste circulant presque quotidiennement sur le territoire d'Aubenas et sa périphérie) et pourtant il est actuellement nécessaire d'être sur liste d'attente plusieurs années pour obtenir une location (ma compagne est inscrite depuis déjà un an et demi sans proposition).*

*Une enquête ou sondage pourrait être réalisé auprès des bénéficiaires de la location pour connaître l'utilisation réelle des vélos*

*De plus, une durée maximum de quelques mois devrait être instituée pour permettre une rotation plus rapide et ainsi permettre à un plus grand nombre d'en bénéficier, ou faire de la location au mois... Bref, trouver des solutions pour que le parc puisse s'ouvrir à un plus grand nombre d'utilisateurs.*

*La fiction action proposée est intéressante mais produira rapidement les mêmes effets que la saturation actuelle si le mode de fonctionnement de la location est identique.*

*De plus il me paraît prioritaire de relier Aubenas Gare à l'ancienne gare de St Sernin pour avoir une continuité. Il me semble incohérent que la ville principale où se situe la majorité des emplois ne soit pas reliée aux 2*

*tronçons SUD de voies vertes... »*

## **Avis du Contributeur n°5 :**

« Enfin en terme de mobilité, la CCBA doit développer avec force la location et l'aide à l'achat de VAE. La demande est très forte sur le territoire pour une offre qui laisse à désirer. C'est par ailleurs là encore un outil permettant de concilier climat et social. Les déplacements à vélo sont plus économiques qu'en voiture individuelle aux tarifs proposés par le syndicat Tout 'en bus et sont également bons pour la santé et l'environnement. »

## **Avis du Contributeur n°6 :**

« En tant que cycliste averti, je suggère d'encourager les mobilités douces, piétonnes, vélo, petits véhicules qu'ils soient assistés ou non, mais légers pour ne pas déplacer une tonne pour une personne en général. Un plan de déplacement des mobilités est à établir à l'échelle de la CCBA, en lien avec les EPCI voisins (prise en compte de tous les modes de déplacements).

Une politique de soutien au VAE apparaît pertinente pour permettre à beaucoup de modifier leur mobilité. IL existe des kit VAER adaptables sur son propre vélo, assurant fierté et autonomie dans la gestion du matériel. Les prix sont très abordables pour l'usager, et mériteraient une avance pour la CCBA (ex ; avance sur 3 ans pour une acquisition LOA-location option d'achat-) ? J'ai expérimenté l'un deux, qui mérite d'être développé sur le territoire, pour un coût pour l'usager de 1€ par jour sur 3 ans. Je suis disposé à le présenter. Pas ou très peu de coût pour la CCBA (montage/entretien du seul kit).

La mobilité à pied est encore plus accessible, et nécessaire pour le lien social et la santé. Développer les chemins piétons entre quartiers, par trottoir, voies piétonnes, c'est s'engager à en créer quelques kilomètres chaque année. On a vu le succès des voies cyclables, on verra aussi le bénéfice pour des voies piétonnes. »

### **Réponse de la CCBA :**

» **Fiche action 3.2:** La possibilité de financer des kits VAE adaptable a été envisagée par la CCBA, mais n'a pas été retenue suite à une discussion avec les professionnels du territoire. Premièrement il existe un flou juridique sur la responsabilité d'un vélo musculaire avec un kit VAE adaptable. En effet, il semblerait, bien que le kit et le vélo soient homologués séparément mais qu'ils ne le soient plus lorsqu'ils sont combinés. Par ailleurs ce type de kit reste relativement cher, ce qui implique généralement qu'il est installé sur des vélos haut de gamme assez onéreux, pour lesquels il y a un intérêt à installer ce type de kit plutôt que de le remplacer par un vélo électrique neuf. Ce public n'est pas la cible de cette aide. En effet, nous voudrions plutôt toucher des personnes utilisant leurs voitures pour des trajets réguliers et courts, afin de les inciter à troquer leurs véhicules pour un VAE, moins cher et moins polluant.

Par ailleurs, la CCBA est bien consciente des problématiques et des attentes pour pouvoir emprunter un vélo Tout 'en Bus. Une prochaine campagne de prêt est prévue, ses modalités seront différentes afin de permettre à un plus grand nombre d'usager de pouvoir tester ce type de mobilité. Nous prendrons en compte les avis dans la réalisation du futur règlement.

Il est évident que la mobilité piétonne fait partie des solutions de mobilité douce et décarbonée. Elle génère des externalités sociales et sanitaires très positives. Cependant, les types d'aménagements mentionnés sont des compétences communales. Toutefois, l'extension du réseau des voies vertes est une des actions phares de la CCBA, celle-ci sont utilisées par les cyclistes mais également pas les promeneurs piétons.

» **Fiche action 3.3 :** L'offre des voies sécurisées pour se déplacer en vélo sur le territoire est une des priorités du mandat des élus à la CCBA via la création de voies vertes. Plusieurs tracés sont en cours d'études de faisabilité et une voie verte reliant Labégude à Lalevade d'Ardèche est actuellement en cours de réalisation. Une étude de faisabilité est également en cours pour relier la voie verte de St-Sernin à l'ancienne gare SNCF d'Aubenas et dont les travaux devraient débiter en 2022. Ce tronçon fait partie du plan général des voies vertes sur le territoire.

» **Fiche action 3.4 :** L'objectif de cette fiche action est de réaliser une plateforme qui centralise l'offre existante afin qu'une partie des trajets actuels se reportent sur l'offre alternative déjà existante (mobilité douce/transport en commun/covoiturage). Effectivement réaliser de manière efficace cette plateforme passera par une consultation des citoyens/associations/acteurs de la mobilité de la CCAB.

- **La Fiche action 3.5:** Le Syndicat intercommunal de Transport Urbain Tout 'en Bus va expérimenter l'autopartage. Il est prévu que 3 véhicules électriques soient à disposition des habitants sur la commune d'Aubenas et alentours. Si l'expérience est concluante, l'auto partage sera généralisé à d'autres communes de la CCBA. Effectivement l'auto partage diminue potentiellement le parc automobile par la mutualisation d'un véhicule par plusieurs usagers, et donc la pollution liée à la construction d'une voiture, mais pas le nombre de kms parcourus. Cette erreur sera corrigée dans la fiche action.

**Sur les voitures électriques :** L'Ademe a réalisé une étude sur le cycle de vie des véhicules personnels en comparant les véhicules électriques (VE) et les véhicules à combustion d'énergies fossiles (essence et diesel) et a publié un avis (source : Les potentiels du véhicule électrique, Avril 2016). Cette étude indique que :

- Les voitures électriques ont une efficacité énergétique équivalente à celle des voitures thermiques (VT) sur tout le cycle de vie.
- Les VE réduisent par 3 la dépendance aux ressources fossiles par rapport aux VT.
- Dans un pays avec un mix électrique faiblement carboné (comme en France), sur l'ensemble du cycle de vie, les VE produisent moins de GES que les VT (9t CO2 eq contre 22t CO2 eq avec comme hypothèse une durée de vie des batteries de 150 000 kms sur 10 ans).
- Les VE contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air car ils n'émettent pas de NOx ni de COV à l'échappement, gaz précurseurs de l'ozone. Ils sont également tout à fait adaptés aux problématiques de la qualité de l'air en ville (3 VE en autopartage sur Aubenas). En effet, leur utilisation en remplacement de VT permet de diminuer les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote.

Effectivement, les VE ont un impact négatif sur l'environnement, majoritairement durant la phase de fabrication, notamment sur l'acidification des milieux et le potentiel d'eutrophisation de l'eau. Cependant, sur l'ensemble du cycle de vie, ces dégradations sont du même ordre que celles d'un VT, Acidification du milieu VE 25% plus nocif qu'un véhicule diesel, mais VE 45% inférieure sur l'eutrophisation du milieu).

En résumé, un VE pollue effectivement majoritairement lors de sa fabrication. Dès lors l'Ademe conclut que les VE sont intéressants s'ils sont utilisés intensément et cite comme exemple de bonne utilisation les services de mobilité comme l'auto partage.

Par ailleurs, les ENR électriques vont prendre une part de plus en plus importantes du mix électrique français. Or ce type de production d'énergie électrique (principalement solaire sur notre territoire comme l'ambitionne d'ailleurs ce PCAET) est variable et produit majoritairement en été et en milieu de journée. Ces périodes recouvrent des creux de consommation dans notre territoire. Dès lors ces voitures chargées de manière intelligente permettront de stocker une électricité auto produite qui sinon ne serait pas autoconsommée et donc potentiellement perdue pour le territoire.

En conclusion, la proposition faite dans le PCAET de véhicules électriques pour l'autopartage semble tout à fait en accord avec les objectifs que s'est fixés la CCBA. C'est à dire diminuer les GES, atteindre une plus grande autonomie énergétique, et assurer une bonne qualité de l'air pour ses habitants.

- **Fiche action 3.7:** La fiche action 3.8 répond en partie à cette remarque. L'auto-stop partagé permet également de favoriser ponctuellement le covoiturage pour se rendre à son lieu de travail par exemple. Par ailleurs c'est également l'objectif de la mesure de la fiche action 3.4 de mettre en place une plateforme qui centralise toutes les alternatives à la mobilité douce tel que le covoiturage.

- **Fiche action 3.8:** Ce genre de mesure vise justement à désenclaver les zones rurales. Si l'Auto stop "spontané" est bien une réalité dans le territoire de la CCBA, pour autant cela n'empêche pas de développer

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20211207-DEL07122021-09-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

l'auto-stop partagé. En effet, ce système s'adresse à des habitants n'utilisant pas ce mode de transport car le jugeant peu sécuritaire ou trop dangereux. De nombreuses expériences dans des territoires similaires à la CCBA semblent montrer une relative efficacité. Par exemple l'Agglomération Montargoise a observé sur une période d'un an l'inscription de 360 personnes à leur plateforme d'auto-stop partagé.

- » **Fiche action 3.9** : Les commodités prévues par l'action 3.9 peuvent être utiles aux touristes de la CCBA et favoriser leur déplacement en vélo. Au vu de la fréquentation touristique importante durant la période estivale, c'est loin d'être une action négligeable pour lutter contre le réchauffement climatique tout en optimisant l'offre touristique du territoire. Par ailleurs ces aménagements seront également très utiles pour les habitants de la CCBA se déplaçant en vélo.

## **VOLET 4 : MODIFIER LES HABITUDES DE CONSOMMATION POUR LES RENDRE PLUS VERTUEUSES**

### **Avis du Contributeur n°1 :**

#### **« 4.1 Optimiser la gestion de l' éclairage public :**

*Des routes sont éclairées tard et non utilisées par les piétons et le budget de la FA fait état de 1.7millions d' euros pour remplacer les éclairages. Commencer par éteindre paraît être une alternative viable et quitte à investir, autant investir dans des détecteurs de présence, comme dans certaines villes. Par ailleurs, c'est aussi l'occasion d'éteindre l'éclairage des enseignes commerciales. Une sensibilisation auprès des communes" est prévue dans le calendrier, à nouveau, nous savons que "sensibiliser" n'est pas assez.*

#### **4.2 Encourager l'alimentation locale de qualité**

*Il est question de l'alimentation collective, souvent, alors que l'alimentation individuelle est oubliée. Pour cela, nous devons commencer par soutenir les producteurs, les consommateurs, afin de les amener à acheter du local. Cela passe par la mise en place d'aides sociales (avec des monnaies locales) pour les ménages modestes, ou par des bons d'achats valables dans les magasins qui vendent en circuits courts, pour s'assurer que la consommation locale et que tout le monde peut accéder à une nourriture plus saine. De plus, l'installation de nouveaux agriculteurs, administrativement, est compliquée. Alors que 46 dossiers ont été déposés à la Chambre de l'Agriculture, les terrains sont difficiles à trouver, la situation financière et le statut d'un agriculteur nouvellement installé est complexe (les heures passées à travailler, la première année, ne sont pas considérées comme des heures de travail, par exemple). Les dossiers sont difficiles à constituer et il y a plus de demandes que d'offres... Les futurs agriculteurs sont déjà formés, il faut trouver des solutions pour les aider à leur installation sur le territoire. Un événement 100% local est proposé en écoles, EHPAD, il faut aller plus loin. Le conseil départemental avait proposé un projet avec agriculteur, transformateur et consommateur. Cette action pourrait être reprise, ainsi que l'action "mon restau responsable".*

#### **4.3 Sensibiliser à la réduction des déchets**

*Pour cela, il faut commencer par travailler à la réduction des déchets à la source. Un travail avec les fournisseurs et commerçants du territoire pour réduire les emballages est nécessaire, avec un accompagnement par des associations déjà citées dans les actions. Nous devons aller plus loin en insérant une action avec les bailleurs sociaux et les habitants des immeubles pour une implantation suffisante de points de collecte et une sensibilisation régulière au tri des déchets, en lien avec écoles, centres sociaux, et pour le nettoyage des espaces verts gérés par les bailleurs privés avec valorisation des déchets. La CCBA peut organiser des ramassages de déchets, avec les élus, habitants, professionnels, etc, réunis.*

#### **4.4 Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes**

*Ici, le constat est le même que pour l'axe 2.*

#### **4.5 Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d' achat durable**

*→ se référer aux propositions pour l'axe 5.*

#### **4.6 Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau**

**Les objectifs de 10% ne correspondent pas aux enjeux environnementaux actuels !**

*Le recyclage des "eaux grises" de nos salles de bains et cuisines, remises en circulation interne dans les WC, serait un bon début, notamment dans les constructions neuves. Cela se fait déjà en Allemagne par exemple, grâce à un système autonome dans le circuit d'eau.*

**STOPPER L'OCTROI DE PERMIS DE CONSTRUIRE DES PISCINES INDIVIDUELLES. >>**

#### **Avis du Contributeur n°5 :**

« Ce plan pourrait intégrer plus largement des expérimentations en termes de développement des circuits courts et de la réduction des déchets à la source en faisant la part belle au vrac par exemple. La monnaie locale, dont l'Ardèche méridionale dispose, est à ce titre un outil qui mériterait toute l'attention de la CCBA, en plus de favoriser les circuits courts et donc une relocalisation de l'économie, elle peut être également un levier de politique sociale conciliant ainsi les enjeux climatiques et économiques. >>

#### **Réponse de la CCBA**

» **Fiche action 4.1:** Celle-ci prévoit également, de manière complémentaire au remplacement des sources lumineuses obsolètes du territoire, de promouvoir la réduction de la pollution lumineuse en collaboration avec le projet trame noire portée par le PNR pour la préservation de la biodiversité nocturne et contre la pollution lumineuse. Par ailleurs c'est la compétence des maires de faire appliquer la loi déjà existante concernant l'éclairage des enseignes lumineuses commerciales.

» **Fiche action 4.2:** Effectivement, le territoire regorge d'agriculteurs compétents, mais il existe une tension foncière sur le territoire. C'est pourquoi l'aide à l'installation des agriculteurs, notamment par la mise à disposition du foncier est une action à part entière du Projet d'Alimentation Territoriale (PAT).

**Fiche action 4.3:** Le travail sur la réduction des déchets à la source est une des priorités de la CCBA depuis de nombreuses années. En témoigne par exemple l'action de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets "Trophée Jeune & Co" organisée par la CCBA dans plus de 60 classes sur tout le territoire. Par ailleurs, Le tri et la réduction des biodéchets est une action de la CCBA dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat en 2021. De plus, la CCBA a accrédité des magasins début 2020 pour promouvoir la vente en vrac. Ceux-ci se sont engagés à participer à la vente en vrac ou sans contenant, et recevait un autocollant à poser sur leurs vitrines en contrepartie.

» **Fiche action 4.6** Un service d'instruction d'urbanisme intercommunal n'a pas la légitimité réglementaire d'interdire la construction de piscine individuelle si celle-ci respecte le PLU. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, lors d'un COPIL PCAET/PLUI, de nombreuses propositions d'aménager et de réglementer ont été évoquées afin de mieux préserver la ressource en eau et les milieux humides, les élus étant conscients de ses nombreux services écosystémiques et de la tension sur la ressource en eau sur le territoire. La CCBA vous invite à suivre l'évolution de ce document si le sujet vous intéresse.

### **VOLET 5: MAINTENIR NOTRE QUALITE DE VIE ET NOS ACTIVITES**

#### **Avis du Contributeur n°1 :**

« Pourquoi avoir mis autant d' argent et de temps dans la conception de ce PCAET, si le dernier axe est en contradiction totale avec les autres axes ? On doit réadapter les activités et donc, comprendre que nous aurons une qualité de vie différente. Maintenir notre qualité de vie actuelle, c'est donc maintenir la mauvaise qualité de l'air, maintenir les transports en voitures individuelles, consommer toujours plus d'emballages, etc. Ayons conscience que nous devons " Adapter nos activités et notre qualité de vie".

**5.1 Sensibiliser les citoyens et les élus au changement climatique et 5.2 Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d'aménagements durables**

Les élus doivent être accompagnés pour prendre de meilleures décisions et être rapidement formés, pour les amener à intégrer les enjeux des changements climatiques dans la politique globale menée sur la CCBA. Les décisions doivent être prises en fonction d'outils pragmatiques et mathématiques, grâce par exemple, à l'évaluation du budget en fonction de son impact sur les changements climatiques et leurs conséquences environnementales.

**5.4 Évaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s'y adapter**

Il y a "Des changements climatiques", modifier le titre.

**5.5 Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés**

L'objectif est trop petit (0.001% d'économies d'énergies sur 6 ans...) et la filière locale existe déjà, il suffirait de réunir les partenaires autour d'une même table et d'agir.

**5.6 Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le Désenclavement des massifs**

Le "désenclavement des massifs" est-il plus joli que "la déforestation". Quelle est la volonté politique ? »

**Réponse de la CCBA**

- » La fiche action n°0.1 prévoit la mise en place d'un suivi et d'une évaluation de toutes les mesures prises dans le PCAET. Des indicateurs quantitatifs précis seront mis en place et seront transmis aux élus et à la commission de suivi du PCAET. Cela permettra aux élus d'évaluer précisément l'efficacité des différentes actions menées par la CCBA par rapport aux investissements financiers et humains engagés.
- » Aujourd'hui la filière des matériaux bio-sourcés n'est pas pérenne et ne satisfait pas à la demande locale croissante.
- » Il n'y a pas lieu de parler de déforestation sur le territoire de la CCBA. En effet, comme le révèle le diagnostic du PCAET, la surface occupée par la forêt a constamment augmenté ces dernières années. Par ailleurs cela a permis d'augmenter considérablement le stockage du carbone et compenser partiellement les émissions de gaz à effet de serre émises par nos activités. De plus, l'évaluation carbone du PCAET conclut à une augmentation tendancielle de cette séquestration carbone dans le futur (+ 87472 TeqCO<sub>2</sub>).

Le désenclavement de certains massifs permettra une meilleure utilisation du bois local avec plusieurs avantages écologiques et économiques :

- Création d'emplois locaux et développement économique en circuit court.
- Maîtriser de la gestion de la filière et donc favoriser un cadre durable et une politique de préservation de la biodiversité (minimiser les monocultures, porter une attention aux périodes et fréquences des coupes et tailles, prendre en compte les continuités écologiques, etc.). Beaucoup plus compliqué à contrôler lorsque l'on dépend d'importation de bois.
- Une baisse des GES lié à la diminution d'importation de bois et essences étrangères
- Augmentation de l'autonomie énergétique de la CCBA et diminution des GES liée à l'utilisation d'énergies fossiles pour se chauffer.

## ANNEXES : ACTIONS TRANSVERSALES

### Avis du Contributeur n°1 :

#### « Fiche 0.1 → Assurer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du PCAET

*Manifestement beaucoup de fiches actions ont été faites sans aucune concertation des parties prenantes (citoyens, élus, assos, entreprises etc...).*

*De plus, à aucun moment les habitants / experts / assos ne sont intégrés dans le processus de gouvernance ou de suivi et d'évaluation, alors qu'ils sont concernés par une bonne partie des mesures inscrites dans les fiches actions. A minima la consultation des conseils citoyens existants doit être inscrite (Conseil Local de Développement par exemple).*

*L'acculturation thématique des élus ne pourra pas se faire avec le peu de temps consacré à la formation et aux activités / visites prévues dans l'axe 5.*

*Les CoTech et CoPil doivent représenter la diversité des forces politiques présentes sur le territoire concernées par le PCAET et doivent aussi intégrer des parties prenantes en dehors des élus.*

*Les parties prenantes doivent être intégrées sur toute la durée de vie du PCAET de l'élaboration à l'évaluation. Après chaque consultation annuelle, l'idée de redéfinir les objectifs chiffrés prévus, entraîne qu'on peut les revoir à la baisse. Non ! Ces objectifs étant déjà très bas, ils ne doivent pas être revus à la baisse !*

#### Fiche 0.2 → Sensibiliser et mobiliser autour de l'engagement de la CCBA pour le climat l'air et la qualité de vie locale

*Les moyens consacrés à cette action semblent faibles. 5000€ sur six ans ne semble pas permettre de réaliser les objectifs qui pourraient d'ailleurs être revus à la hausse. Il faut définir des moyens de communication plus originaux et pertinents en complément des moyens traditionnels (transmission d'une information à travers les CCAS, les factures ou les divers courriers d'impôts ou taxes, être présents sur les marchés et les événements organisés par les acteurs du climat, de l'environnement etc...)*

*La journée / semaine du climat se déroule tous les ans, nous proposons d'organiser des actions dans les établissements scolaires tous les ans. Ce sont des événements qui sont déjà massivement relayés sur les réseaux sociaux, c'est une bonne occasion de capter des personnes qu'on ne captera pas à d'autres occasions. Par ailleurs, les établissements élisent depuis quelques années déjà des éco-délégués qui pourraient être partie prenante de ces événements.*

*La concertation publique et sa méthode est symptomatique des difficultés d'inclusion de la société civile au sein des processus de co-construction, de gouvernance et d'évaluation. Peu de communication sur cette consultation publique, aucune formation préalable auprès du grand public sur les enjeux et les actions (dont certains éléments sont très techniques et donc plus difficilement abordables), peu d'intégration des citoyens dans les diverses phases préliminaires. Plus le citoyen sera intégré au processus (des phases préliminaires aux phases de réalisation et post-réalisation) plus on renforcera l'acceptation sociale des mesures, la mobilisation des habitants et donc naturellement la communication autour des différentes actions prévues.*

#### Fiche 0.3 → Traduire les enjeux du PCAET dans le PLUI

*Développer les STECAL*

*A minima, créer un groupe de travail spécifique aux enjeux du PCAET, avec toutes les diversités politiques et toutes les parties prenantes, lors de l'élaboration du PLUI. La seule présence du chargé de mission est un bon début mais risque de ne pas être suffisante au regard de l'étendue des éléments de diagnostic et des actions. Si l'on veut éviter les doublons, renforcer les objectifs vertueux et faire des synergies entre les programmes, on*

*aura besoin d'intelligence collective. »»*

### Avis du Contributeur n°3 :

« A la lecture du document de présentation du PCAET du bassin d'Aubenas, il me semble que les

objectifs affichés sont pour l'essentiel pertinents et constituent un progrès par rapport à la situation antérieure. Cependant, je crains fort que les ambitions soient très largement insuffisantes au vu de l'urgence climatique et que les moyens mis en œuvre ne sont même pas à la hauteur de ces

*modestes objectifs. Qu'en est-il du suivi de ces actions ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre en cas de non-respect des engagements ?*

*Je souhaite bien sûr me tromper, mais à ce rythme-là il est évident que les engagements de la France en matière de réduction des GES ne seront pas respectés. Evidemment, ce n'est pas la CCBA qui peut régler tous les problèmes, mais j'avais cru comprendre que notre territoire avait l'ambition d'être exemplaire. Pour le moment je suis déçu. »»*

#### **Avis du Contributeur n°5 :**

« *La gouvernance pêche avant tout par le manque d'implication des citoyens du bassin dans les prochaines étapes de réalisation des actions prévues. Il est indispensable d'inclure les citoyens pour l'accessibilité sociale et la co-construction de ce type de plans. Les récentes consultations sur la commune d'Aubenas ont montré l'implication de nombreux habitants pour leur territoire et permettrait une bien meilleure exposition pour les actions entreprises dans le cadre de ce plan ; elles sortent du cadre de la communication institutionnelle qui souffre de nombreuses limites. C'est, il me semble, une étape primordiale si l'on souhaite pousser vers un changement de modes de consommation sans vouloir l'imposer.*

*Par ailleurs, je crois aussi que la sensibilisation et la formation des élus doit être renforcée. Les décideurs locaux doivent être force de proposition et d'action pour espérer faire avancer le territoire. Plus aucune politique publique locale ne doit se faire sans prendre en compte ces enjeux et l'on constate malheureusement régulièrement que si l'on avance sur certains points, d'autres points cruciaux ne progressent pas, je pense à l'urbanisme en premier lieu, à plus forte raison à une période où la CCBA travaille sur son futur PLUi.*

*J'ajouterais que la prise en compte des enjeux sociaux doit être également transversale lorsque l'on met en œuvre des politiques liées aux changements climatiques, car beaucoup de mesures vertueuses coutent cher (isolation, changement du parc automobile etc...) et il n'est plus besoin je crois de souligner que les ménages les plus pauvres sont moins à même d'opérer ce changement lorsque la préoccupation du quotidien est de réussir à finir le mois avec quelque chose dans le frigo et un toit sur la tête. »»*

#### **Avis du Contributeur n°6 :**

« (...) *C'est important d'être plus concret avec les usagers. Expliquer, démarcher les citoyens, notamment par une campagne recyclage des déchets des équipements par quartier tels que composteurs »»*

#### **Réponse de la CCBA**

» Lors de la phase de construction du PCAET, plusieurs ateliers de co-construction du PCAET ont été organisés sur le territoire avec des succès variables même si l'honnêteté impose à la CCBA d'admettre qu'un effort de communication supplémentaire aurait pu être réalisé afin de mieux en informer les citoyens. Cependant, cette phase d'élaboration s'est réalisée durant une crise sanitaire sans précédent, empêchant la bonne tenue d'une implication de tous les acteurs.

- » La fiche action n°0.1 prévoit la mise en place d'un suivi et d'une évaluation de toutes les mesures prises dans le PCAET. Des indicateurs quantitatifs précis seront mis en place et seront transmis aux élus et à la direction générale annuellement. Cela permettra aux élus d'évaluer précisément l'efficacité des différentes actions menées par la CCBA par rapport aux investissements financiers et humains engagés.
- » Il est prévu dans la fiche action d'organiser annuellement un temps de retour pour la société civile, c'est-à-dire les citoyens, association, entreprises, etc. du territoire. Des ateliers d'animation et de mobilisation de nouveaux acteurs sont également considérés.
- » La phase d'évaluation et de suivi du PCAET n'a pas pour but de réévaluer à la baisse les objectifs que le CCBA s'est fixés en terme de politique de transition écologique. Cet événement répond à une exigence réglementaire et permettra à la CCBA d'évaluer si sa politique est en adéquation avec ses ambitions et celles de l'état. L'évaluation des actions du PCAET permettra également d'en mesurer l'efficacité et l'efficience et ainsi les modifier ou les changer si nécessaire. En effet certaines actions mobilisent des ressources humaines ou financières assez importantes ; la CCBA se doit de les allouer dans des projets performants.
- » L'ambition du PCAET est de suivre la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) afin d'atteindre la Neutralité Carbone en 2050 et ainsi participer au respect des accords de la COP 21 à Paris de limiter le réchauffement climatique global à 1,8 °C. De plus, le PCAET tend également à atteindre les objectifs fixés à 2050 du SRADDET de la région Auvergne Rhône Alpes ainsi que les objectifs nationaux fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour l'horizon 2030 et 2050."
- » La réussite du Plan Climat de la CCBA dépendra notamment de la communication aux habitants de la CCBA des enjeux et impacts du réchauffement climatique sur notre territoire. En effet, les habitants de notre territoire sont paradoxalement à la fois les principales sources de GES mais également la population la plus vulnérable aux impacts de celui-ci. La CCBA en est bien consciente et a d'ailleurs dédié sur ce sujet une fiche action transversale n°0.2 nommée "Sensibiliser et mobiliser autour de l'engagement de la CCBA pour le climat, l'air et la qualité".